

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2019**

Sous la présidence de Monsieur Dominique-Ernest CARETTE, Maire

Etaient présents :

M. Thierry SCHMITT, M. Antoine ARNOULD, M. Timothée MARCHAL, M. Bernard ACKERMANN, M. Jean-Pierre SCHRAMM.

Absents excusés : Mme Angélique DIEUAIDE-MICHEL a donné procuration à M. Jean-Pierre SCHRAMM ; M. Jules RASSLER a donné procuration à M. Antoine ARNOULD

Etaient absents : M. Guy TISOT excusé, M. Clément ROLLI.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le Conseil Municipal a été convoqué le 2 avril 2019.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Pierre SCHRAMM est nommé secrétaire de séance assisté par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2019

Adopté à l'unanimité.

3) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET DES COMPTES DE GESTION 2018

Compte administratif communal 2018 :

Dépenses de fonctionnement : 420 819,42 € Recettes de fonctionnement: 477 475,92 €

Excédent de fonctionnement : 56 656,50 €

Dépenses d'investissement : 181 522,41 € Recettes d'investissement : 174 669,92 €

Déficit d'investissement : - 6 852,49 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 31 200 €.

compte administratif service eau et assainissement 2018 :

Dépenses de fonctionnement : 145 292,69 € Recettes de fonctionnement: 251 663,47 €

Excédent de fonctionnement : 106 340,78 €

Dépenses d'investissement : 71 146,08 € Recettes d'investissement: 144 749,69 €

Excédent d'investissement : 73 603,61

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance, des comptes administratifs et des comptes de gestion transmis par la Perception de Ribeauvillé, après délibération, décide à l'unanimité (moins 1 voix, M. le Maire s'étant retiré) de valider les comptes administratifs et les comptes de gestion correspondants.

4) AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS

4.1) Affectation des résultats des comptes administratifs budget principal

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 (budget communal) étant de 56 656,50 €.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2017 (budget communal) étant de 24 347,51 €.

Le Conseil Municipal, doit se prononcer sur l'affectation des résultats. Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 de 56 656,50 € au financement des dépenses de fonctionnement ligne 002 «excédent antérieur reporté» du budget primitif 2018 ; et d'affecter l'excédent d'investissement de 24 347,51 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget primitif 2018.



4.2) Affectation des résultats des comptes administratifs eau

L'excédent d'exploitation de l'exercice 2018 s'établissant à 106 340,78 € et l'excédent d'investissement de l'exercice 2018 est de 73 603,61 €.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 de 106 340,78 € au financement des dépenses de fonctionnement ligne 002 « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2018 ; et d'affecter l'excédent d'investissement de 73 603,61 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les propositions d'affectation des résultats des comptes administratifs « commune » et « eau ».

5) FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2018

Le conseil municipal doit se prononcer sur la fixation des taux des contributions. Pour rappel ils sont fixés comme suit :

taxe d'habitation : 12.62 %

taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.85 %

taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.09 %

Le produit attendu s'élève en 2019 à taux constants à 154 379 €.

Le Conseil Municipal, décide, à la majorité d'augmenter les taux d'imposition de 2%.

Cette décision est principalement motivée par la baisse des dotations de fonctionnement de l'Etat.

Les nouveaux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 sont fixés comme suit :

taxe d'habitation : 12.87 %

taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.99 %

taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.17 %

Voté à la majorité (4 voix pour, 3 voix contre : Antoine Arnould, Timothée Marchal, Jules Rassler ; 1 abstention : Bernard Ackermann).

6) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2018

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2019 de la commune, examiné en commission des finances du 1er avril 2019, qui présente les chiffres suivants :

La section de fonctionnement s'équilibre à 460 200 €, en baisse de 3,8%.

La section d'investissement s'équilibre à 179 500 €, en baisse de 17,9%.

Le budget de fonctionnement est faiblement en retrait par rapport à 2018. Ce recul se justifie par une régression des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale).

Le Conseil Municipal a décidé en contrepartie d'augmenter les taux de fiscalité de 2%. Ces taux restent cependant parmi les plus bas du territoire.

La diminution de la section d'investissement se justifie par le fait que :

- d'une part l'excédent d'investissement de l'exercice 2018, affecté en intégralité à la section d'investissement 2019, est faible (25 247,51 €),
- d'autre part, la section de fonctionnement de l'exercice 2019 ne génère qu'un excédent de 19 900 €.

La Commune décide de souscrire un emprunt de 60 000 € pour financer différents travaux d'investissement (éclairage public, panneaux photovoltaïques, acquisitions foncières...). Il est relevé qu'un emprunt antérieur (pour le financement de la chaufferie bois) est arrivé à échéance en mai 2018 et que le marché des taux bancaires reste actuellement très bas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2019 de la Commune. Voté à l'unanimité.

7) BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2018

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2019 du service eau et assainissement, examiné en commission des finances du 1^{er} avril 2019, qui présente les chiffres suivants :

La section de fonctionnement s'équilibre à 244 100 €, en baisse de 9,2%.

La section d'investissement s'équilibre à 233 800 €, en baisse de 9,6%.

Le résultat de la section de fonctionnement 2018, soit 106 340,78 € est affecté en totalité à la section de fonctionnement du budget 2019.

Le résultat de la section d'investissement 2018, soit 93 603,61 € est affecté en totalité à la section d'investissement du budget 2019 notamment pour le financement de la mise en place de dispositifs de désinfection de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2019 du service eau et assainissement. Voté à l'unanimité.

8) FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2018

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2018, des comptes de gestion 2018 et du budget 2019 du service eau et assainissement, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement en vigueur :

- prix de l'eau : 2,045 €/m³,
- prix de la redevance d'assainissement communal : 0,44 €/m³,
- redevance pour la modernisation des réseaux de collectes : 0,233 €/m³
et redevance de pollution domestique : 0,35 €/m³ (fixées par Agence de l'Eau)
- redevance assainissement syndical: 1,49 €/m³ (fixée par Syndicat des Eaux de Bergheim),
soit à un prix global fixé à 4,558 €/m³
- location des compteurs de 5 m³ : 20 €/an
- location des compteurs de 7 m³ : 30 €/an
- location des compteurs de 10 m³ et plus : 40 €/an
- Participation forfaitaire mutualiste annuelle qui s'élève par abonné et par compteur à 18 € par an et par compteur.

9) DESINFECTION DE L'EAU : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

La commission spécialisée en charge de l'analyse des offres a proposé de retenir la société SADE de Pfastatt pour un montant de 99 000,30 € HT (soit 118 800,36 € TTC) pour la mise en place de dispositifs de désinfection de l'eau par traitement UV.

Cette opération bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Département du Haut-Rhin pour une somme contractualisée de 61 164 €.

Le Conseil Municipal valide la proposition de retenir l'offre la mieux disante présentée par l'entreprise SADE pour un montant de 99 000,30 € HT, et valide le budget global de l'opération.

Voté à l'unanimité.

10) RESEAU DE FIBRE OPTIQUE : IMPLANTATION D'UN SOUS-REPARTITEUR PAR LA SOCIETE ROSACE

La société Rosace en charge du déploiement de la fibre optique en Alsace prévoit la mise en place du sous-répartiteur de Thannenkirch à proximité du transformateur situé chemin de Bergheim. Les travaux de déploiement de la fibre optique sont programmés en 2021.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'implantation du sous-répartiteur optique et autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la société ROSACE en charge de l'installation de la fibre optique en Alsace. Voté à l'unanimité.

11) FONCIER : ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par un propriétaire foncier pour l'acquisition de ses parcelles forestières.

a) Mise en vente de parcelles forestières et de prairies de 2,38 ha au Melkerhof et au Lecotte :
Les parcelles forestières suivantes ont fait l'objet d'une évaluation par les services de l'ONF :

Section 11 parcelle 19 de 10,77a
Section 11 parcelle 22 de 10,96a
Section 11 parcelle 56 de 7,80a
Section 11 parcelle 60 de 20,20a
soit un total de 49,73 ares.

b) La commune a également fait valoir, par délibération du 12 juin 2015, son droit de préemption pour l'acquisition de parcelles forestières d'environ 1,5 hectare pour la somme de 10 000€ :

Section 1 Abré n° 143 de 10,99 a
Section 1 Abré n° 148 de 15,55 a
Section 5 Jeune bois n° 105 de 14,08 a
Section 5 Verbrennter Wald n° 165 de 28,27 a
Section 6 Bois Georges n° 10 de 26,68 a
Section 6 Bois Georges n° 145/24 de 11,29 a
Section 6 Bois Georges n° 146/24 de 0,23 a
Section 6 Bois Georges n° 30 de 15,73 a
Section 6 Bois Georges n° 37 de 14,30 a
Section 12 Hohah n° 122 de 17,33 a
Section 12 Hohah n° 131 de 5,16 a

Le Conseil Municipal valide l'acquisition des parcelles et autorise le Maire à engagé les procédures d'acquisition.

Les parcelles faisant l'objet de la procédure de préemption seront acquises par la Commune pour un montant de 10 000€. Ce point avait déjà fait l'objet d'une délibération le 12 juin 2015. Les parcelles faisant l'objet de l'acquisition amiable seront négociées avec le propriétaire vendeur sur la base de 10 000€/hectare. Voté à l'unanimité.

12) ACQUISITION D'UN TERRAIN PRIVE POUR CREATION DE STATIONNEMENT

La maison sise au 13 rue Ste Anne est actuellement mise en vente. Le bâtiment ne présente pas de désordre majeur mais sa vétusté conduit à envisager sa démolition plutôt que sa réhabilitation. Le terrain pourrait éventuellement servir à l'aménagement d'un espace de stationnement.

Après avoir pris connaissance du prix de vente, le Conseil décide de ne pas donner suite à ce projet d'acquisition du bien concerné.

13) INFRACTION AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT :

Pour lutter contre le dépôt sauvage de déchets sur la voie publique ou en pleine nature, le Maire informe le Conseil que de nombreuses communes ont mis en place une amende forfaitaire aux contrevenants. En cas d'infraction, les services de la Brigade Verte procèdent alors à l'identification des auteurs de ces dépôts sauvages.

Le Conseil Municipal se prononce sur l'instauration et sur le montant d'une amende de 300€ en cas de dépôt sauvage. Voté à l'unanimité.

14) SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS :

L'amicale des sapeurs pompiers sollicite la commune pour le versement d'une subvention de 1200 € pour le financement de l'encadrement et de la formation des sapeurs pompiers.

Le Conseil Municipal décide de verser une aide exceptionnelle de 1200 € pour le financement de l'encadrement et de la formation des sapeurs pompiers du CPI de Thannenkirch.

Voté à l'unanimité.

15) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE RIBEAUVILLE

L'école de musique de Ribeauvillé « les ménétriers » sollicite une subvention auprès de la Commune en précisant que deux enfants du village bénéficient de cours de musique.

La contribution demandée est fixée à 15€/enfant/mois soit 300€ pour l'année scolaire.

Cette contribution communale vient alléger la participation des familles au coût de la scolarité. Elles bénéficient ainsi du tarif « élèves subventionnés ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 voix pour ; 2 voix contre Antoine Arnould, Angélique Dieuaide-Michel, Jean-Pierre SCHRAMM ; 1 abstention : Jules RASSLER) d'accorder une subvention de 300€ pour l'année 2018/2019.

16) DIVERS

• **PLU :**

M. le Maire a rencontré hier Mme Oberlé pour programmer les échéances permettant d'aboutir à la validation du PLU avant la fin de l'année :

- Finalisation du dossier en cours par Mme Oberlé
- 18 avril 2019 : Remise du dossier PLU aux élus (règlement, zonage, OAP). Les membres du Conseil disposent de 1 mois pour faire part de leurs éventuelles remarques. (absence de Mme Oberlé durant cette période).
- 20 mai 2019 : Conseil Municipal pour arrêté du PLU (en présence Mme Oberlé)
- Juin 2019 : transmission du PLU arrêté aux personnes publiques associées (les services consultés ont 3 mois pour rendre leur avis sur le projet de PLU)
- Juin 2019 : sollicitation du tribunal administratif pour nomination du commissaire enquêteur.
- Mi- septembre à mi-octobre : enquête publique
- Fin 2019 : Validation du PLU par la Préfecture.

• **HAUT RHIN PROPRE :**

Rendez vous ce samedi 13 avril à 9 heures à l'atelier communal. Les sacs plastiques et gants seront fournis aux participants.

L'ordre du jour est levé à 21h45.



Le Maire
Dominique-Ernest CARETTE



